



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de VAUCLUSE

Arrondissement de CARPENTRAS

COMMUNE DE BÉDOIN

**Séance du 13 décembre 2023**

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 09/12/2023

Date de publication : 18/12/2023

L'an deux mil vingt trois, le treize décembre, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de BÉDOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Alain CONSTANT.

Étaient présents : M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Pascale BEGNIS, Mme Dominique VISSECQ, M. Patrick ROSSETTI, Mme Eliane BARNICAUD, M. Patrick EMOND, Mme Dominique SOUMILLE, Mme Cécile PAULIN, M. David MALINGE, M. Romain DETHÈS, Mme Carole PERRIN, Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Patrick CAMPON, M. Olivier MERCIER, Mme Yannick CHARRETEUR, M. Michel PAPE, M. Gino FIN, M. MICHEL FELDMANN.

Étaient absents excusés : Mme Emmanuèle VALERIAN, M. Christophe CHAUMARD, M. Jules DONZELOT, Mme Michelle PERRIN.  
Patrick CAMPON (absent pour la délibération n° 82)

Procurations : Mme Emmanuèle VALERIAN en faveur de Mme Dominique VISSECQ, M. Christophe CHAUMARD en faveur de M. Gino FIN, M. Jules DONZELOT en faveur de M. Gilles BERNARD, Mme Michelle PERRIN en faveur de Mme Carole PERRIN.

Secrétaire : Mme Stéphanie CIPOLLA.

N° MA-DEL-2023-087

**OBJET : BUDGET ANNEXE PISCINE-CAMPING-TENNIS 2024 -OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION**

RAPPORTEUR: Mme Pascale BEGNIS

La collectivité sera appelée à voter le prochain budget primitif avant le 15 avril 2024.

Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1 janvier 2024 et le vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation préalable de l'organe délibérant, dans la limite du quart des crédits ouverts en investissement au budget de l'exercice précédent, conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Afin de permettre la réalisation d'agencements pour les nouveaux mobilhomes et la terrasse de celui pour 6 personnes, l'actualisation de la signalétique sur l'ensemble du site et l'acquisition de mobilier, dont la mise en œuvre ne peut être différée par rapport à la date d'ouverture des équipements, il est proposé l'ouverture anticipée des crédits, comme suit :

- Crédits ouverts en investissement 2023 : (Dépenses Réelles d'Équipement, hors restes à réaliser 2022 et hors chapitre 16) : 110 350.00 €
- Plafond de 25% : 27 587.50 €
- Crédits ouverts par anticipation : 25 000.00 €

Article	Libellé	Crédits ouverts
2128	Agencements et aménagements de terrains	2 000,00 €
21351	Travaux divers bâtiments communaux	10 000,00 €
2151	Réseau de voirie	2 000,00 €
2152	Installations de voirie	1 000,00 €
2153	Réseaux câblés	4 000,00 €
2158	Matériel et outillage de voirie prévision	1 000,00 €
21838	Matériel de bureau et matériel informatique	1 000,00 €
21848	Mobilier	2 000,00 €
2188	autres immobilisations	2 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>25 000,00 €</b>

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits inscrits au budget principal 2023, ainsi que les différentes décisions modificatives votées au cours de l'exercice,

Considérant la nécessité de procéder à l'ouverture de crédits permettant la réalisation d'investissements avant le vote du budget primitif 2024,

Considérant les articles budgétaires concernés qui pourraient donner lieu à des engagements et à des mandatements préalablement au vote du budget, et sans tenir compte des restes à réaliser repris sur l'exercice 2024,

Pour les communes de moins de 3500 habitants, les crédits sont votés par nature et par chapitre conformément à l'article L 2312-2 du CGCT,

Après avoir rappelé que la présentation et le vote des budgets interviennent au niveau du chapitre,

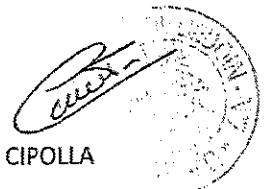
Entendu cet exposé et après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser l'ouverture de crédits anticipés sur le budget annexe "Piscine-Camping-Tennis" 2024 à hauteur de 25 000.00 € avant le vote du budget primitif ;
- De dire que les crédits d'investissement précités seront inscrits au budget primitif 2024.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de Vaucluse le : 18/12/23  
et publication sur le site internet de la commune de Bédoin le : 18/12/23

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, M. Alain CONSTANT

La secrétaire de séance, Stéphanie CIPOLLA



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - [greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 18/12/2023  
Achéage : 18/12/2023

084-218400174-20231213-DE-2023-087-DE  
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur